



RAPPORT SUR LA PREPARATION DE LA STRATEGIE DE SORTIE DU SENEGAL DE LA CATEGORIE DES PMA

Novembre 2024



SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	3
INTRODUCTION	4
I. SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU SENEGAL.....	5
II. PROGRES REALISES DANS LE PROCESSUS DE GRADUATION	7
III. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SORTIE	10
III.1. Comité national de pilotage	10
III.2. Lancement du processus.....	10
III.3. Elaboration et validation d'une Feuille de route dynamique	11
III.4. Mission de prise de contact du secrétariat du CPD	13
III.5. Elaboration d'un rapport diagnostic des incidences du reclassement.....	13
III.6. Prochaines étapes.....	14
IV. OPPORTUNITES ET DEFIS DE LA SORTIE DU SENEGAL DE LA CATEGORIE DES PMA.....	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du RNB..... 7
Figure 2 : Evolution de l'ICH au Sénégal..... 8
Figure 3 : Evolution de l'IVE du Sénégal..... 9

INTRODUCTION

Le Sénégal a intégré la catégorie des pays les moins avancés en 2001. Cette catégorie regroupe les pays à faible revenu, structurellement handicapés dans leur développement, avec un faible niveau de capital humain, associé à une vulnérabilité économique élevée. Depuis, le Sénégal a mis en œuvre des stratégies de développement en vue d'une transformation profonde du système économique et social qui puisse améliorer le bien-être des populations.

Ces différentes stratégies ont mis l'accent sur un agenda de transformations économiques et sociales permettant l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le cadre de mise en œuvre de la politique économique et social intègre les cibles des ODD et les domaines d'actions prioritaires du Plan d'Actions en faveur des PMA. La mise en œuvre de ces deux agendas se fait en tenant compte du contexte et des spécificités nationales et locales.

Lors de la session du Comité des politiques de développement, tenue en février 2021, à New York, le Sénégal, pour la première fois depuis son admission à la catégorie des PMA, a rempli deux des critères de sortie avec un RNB de 1370\$ US et un ICH de 66,1. Toutefois, l'IVE du Sénégal s'est détériorée en raison de la pandémie de Covid 19, avec un score de 43 contre 32 en 2018.

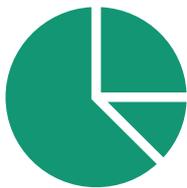
Le reclassement du Sénégal du groupe des pays dits PMA s'échelonne sur plusieurs années (9 à 12 ans), afin de donner au pays le temps de se préparer à une transition ordonnée et sans heurts. Ce processus de reclassement coïncide avec une période où le Sénégal vient de lancer une nouvelle vision afin de traduire l'aspiration des citoyens à un mieux-être. Cette vision ambitionne de bâtir, à l'horizon 2050, « un Sénégal Souverain, Juste et Prospère, ancré dans les valeurs fortes ». Elle prône une transformation systémique basée sur un développement endogène tiré par les ressources et potentialités des terroirs, notamment à travers le développement de moteurs de croissance.

Par ailleurs, les avantages relatifs à l'octroi de certains privilèges dans le domaine du financement du développement (l'aide publique au développement, l'allègement de la dette), l'assistance technique et d'autres formes de soutien du système commercial international par des mesures d'appui spécifiques comme les préférences commerciales, l'exonération de droits de douanes et de taxes de certains produits issus des PMA, seront traduit en défis majeurs dont une grande partie est déjà pris en charge dans la Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029), lancée le 14 octobre dernier.

Ainsi, la mise en œuvre de la Stratégie de Transformation systémique du Sénégal, référentiel de la politique économique et social, va poser les jalons d'une transition en douceur. Elle sera adossée à des mesures spécifiques de la stratégie de transition sans heurt dont le suivi de la mise en œuvre sera intégré au cadre national de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

En effet, la mise en œuvre d'une stratégie nationale faciliterait une sortie sans heurts et un suivi plus efficace. Cette stratégie aura pour objectif de surmonter les problèmes éventuels qui entraveraient l'élimination de la pauvreté et l'atteinte des objectifs de développement durable définis sur le plan international, afin de définitivement sortir du groupe des pays dits PMA.

I. Situation économique, sociale et environnementale du Sénégal



Le Sénégal est traditionnellement une petite économie ouverte, avec un ratio commerce/PIB oscillant entre 50 et 60%, mais aussi un déficit commercial structurel de 10 à 15% du PIB au cours des 20 dernières années. Le taux de croissance du PIB réel se situe à 4,6% en 2023 et projeté à 7,3% en 2024. Cette croissance serait largement tirée par le secondaire (+16,2%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+4,8%) et tertiaire (+4,9%). Concernant les prix, l'inflation mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) est ressortie à 5,9% en 2023 contre 9,7% en 2022. Ce relèvement du niveau général des prix est expliqué essentiellement par le renchérissement des produits alimentaires (+7,0%). L'évolution du déflateur du PIB est attendue à 3,6% en 2024 contre 3,9% en 2023.

S'agissant de l'investissement global, il est évalué à 8 241,65 milliards FCFA (44,0% du PIB) en 2023 contre 7 814,42 milliards FCFA (45,4% du PIB) en 2022, soit un repli de 1,3 pdp en rythme annuel.

En outre, l'activité économique interne a été aussi affectée en 2023 par les tensions sociales qui ont poussé les autorités à prendre des mesures restrictives qui se sont traduites par un ralentissement des services (+4,7% contre +5,1%). Les exportations du Sénégal sont relativement diversifiées en termes de composition et de géographie, mais elles sont constituées à plus de 70% de produits primaires (principalement le zirconium, le titane, l'or, les carburants, les phosphates, l'arachide, le poisson et les produits horticoles). Les importations, à l'inverse, sont principalement constituées de produits pétroliers, de denrées alimentaires et de biens d'équipement. En termes de partenaires, plus de 40% des exportations sénégalaises sont destinées au marché africain

(principalement aux pays de la CEDEAO et de l'UEMOA), tandis que l'UE est le principal fournisseur du Sénégal.

L'interaction des changements structurels et de la dynamique démographique façonne profondément les défis du Sénégal en matière de développement durable. En outre, la structure de la population reste extrêmement jeune et essentiellement rurale : 52% de la population a moins de 20 ans et seulement 47% vit en zone urbaine (dont la moitié à Dakar). Cela crée des pressions importantes pour financer de manière adéquate le secteur de l'éducation (et les infrastructures de base), ainsi que pour créer suffisamment d'emplois productifs.

Concernant l'éducation, le Sénégal consacre une part importante de ses ressources au secteur de l'éducation et de la formation. Le budget du secteur de l'éducation et de la formation s'élève à 1 135,700 milliards de FCFA en 2023 contre 960,425 milliards en 2022, soit une augmentation de 15,4%. En 2023, ce budget représente 25,89% du budget national, dépassant ainsi la norme du partenariat mondial pour l'éducation (20% du budget national). Le taux brut de préscolarisation (TBPS) a connu une hausse, passant de 18,2% en 2022 à 19,6% en 2023 et est en dessous de l'objectif de 37,5%, améliorant l'accès à l'éducation et à la formation de qualité.

Le taux d'alphabétisation des adultes atteint à peine 52% et environ 62% de la population active n'a pas terminé l'enseignement primaire. De plus, bien que les femmes aient tendance à avoir des taux de scolarisation relativement plus élevés que les hommes, elles restent sous-représentées dans la population active. Cela crée des pressions importantes pour financer de manière adéquate le secteur de l'éducation (et les infrastructures de base), ainsi que pour créer suffisamment d'emplois productifs.

S'agissant du secteur de la santé, la morbidité et la mortalité infantile ont augmenté. En effet, la mortalité infanto-juvénile est passée de 37‰ en 2019 à 40‰ en 2023, soit une augmentation de 3 pdp. La même tendance a été observée pour la mortalité infantile qui passe de 29‰ en 2019 à 31‰ en 2023. La mortalité néonatale aussi est à 23‰ en 2023 contre 21‰ en 2019.

Dans le domaine de la protection sociale, le Sénégal met en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale visant à soutenir les personnes vulnérables afin de renforcer leur résilience face aux chocs, leur productivité et leur bien-être. A ce titre, le Gouvernement a institué par décret 2021-1052 du 02 août 2021 le registre national unique (RNU) comme outil de ciblage des programmes d'assistance sociale au Sénégal. Ainsi, le nombre de bénéficiaires inscrits dans le RNU se situe à 541 192 ménages représentant 29% des ménages au niveau national et 77% des ménages pauvres.

Malgré la baisse à long terme de l'incidence de la pauvreté, en 2018, environ 1,5 million de Sénégalais (9,3% de la population) vivaient dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 2,15 dollars par jour), 5,8 millions avec moins de 3,65 dollars par jour (37,4% de la population) et 11,6 millions avec moins de 6,85 dollars par jour (74,3% de la population).

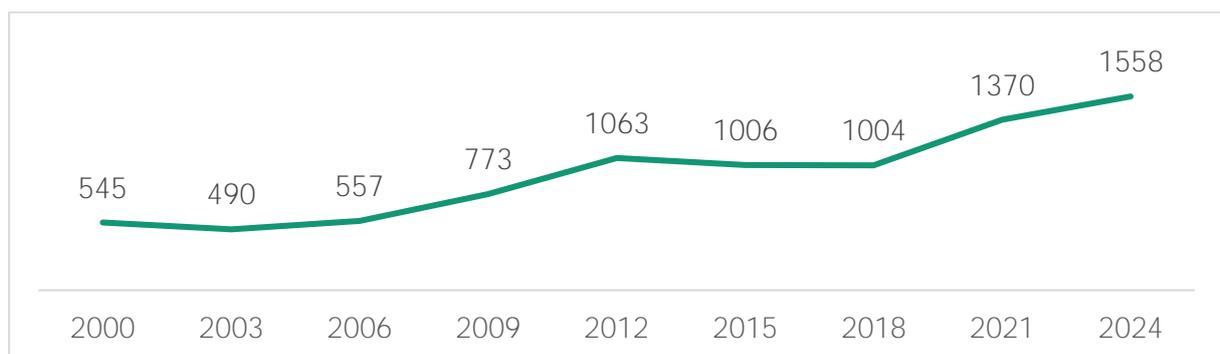
Bien qu'il soit devenu l'une des économies d'Afrique subsaharienne qui affiche la croissance la plus rapide au cours de la dernière décennie, le Sénégal a enregistré des progrès limités vers une croissance inclusive, les performances économiques restant caractérisées par un rythme lent de réduction de la pauvreté et des inégalités persistantes.

II. Progrès réalisés dans le processus de graduation



Après avoir rempli deux des trois critères de sortie en 2021, l'examen triennal de 2024 a montré que le Sénégal a rempli pour la deuxième fois les critères de reclassement, dépassant une fois de plus les seuils de revenu national brut et de l'indice du capital humain avec un RNB par habitant de 1 558 et un ICH de 66,5. Toutefois, le score de l'indice de vulnérabilité économique et environnementale qui se situe à 40,8 reste en deçà du seuil requis.

Figure 1 : Evolution du RNB

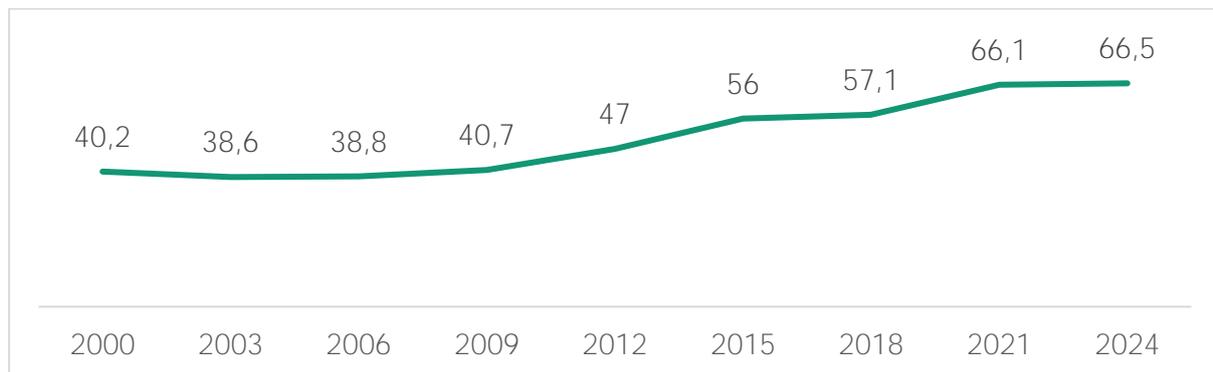


En 2021, le RNB (1 370 dollars) du Sénégal était déjà au-dessus du seuil de 1 222 dollars, ce qui indiquait une amélioration économique. Cette évolution est caractérisée par une amélioration du niveau de vie de la population et de la production économique moyenne des habitants en 2021. Ce résultat est obtenu grâce à l'amélioration de la productivité, à travers le renforcement et la modernisation des systèmes de production et des facteurs d'appui tels que les infrastructures structurantes, et une plus forte implication du secteur privé

national et international dans la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires retenus dans les secteurs clés à haute valeur ajoutée.

Sur la période 2022-2024, le RNB continue sa progression en atteignant 1 558 dollars, bien supérieur au seuil de 1 306 dollars. Cela représente non seulement une hausse par rapport à 2021 mais aussi un franchissement réussi d'un critère exigeant dans le cadre du reclassement des PMA hors de la catégorie. Cette progression reflète probablement une meilleure performance économique du Sénégal, avec une augmentation de la production nationale et une amélioration des conditions de vie en général.

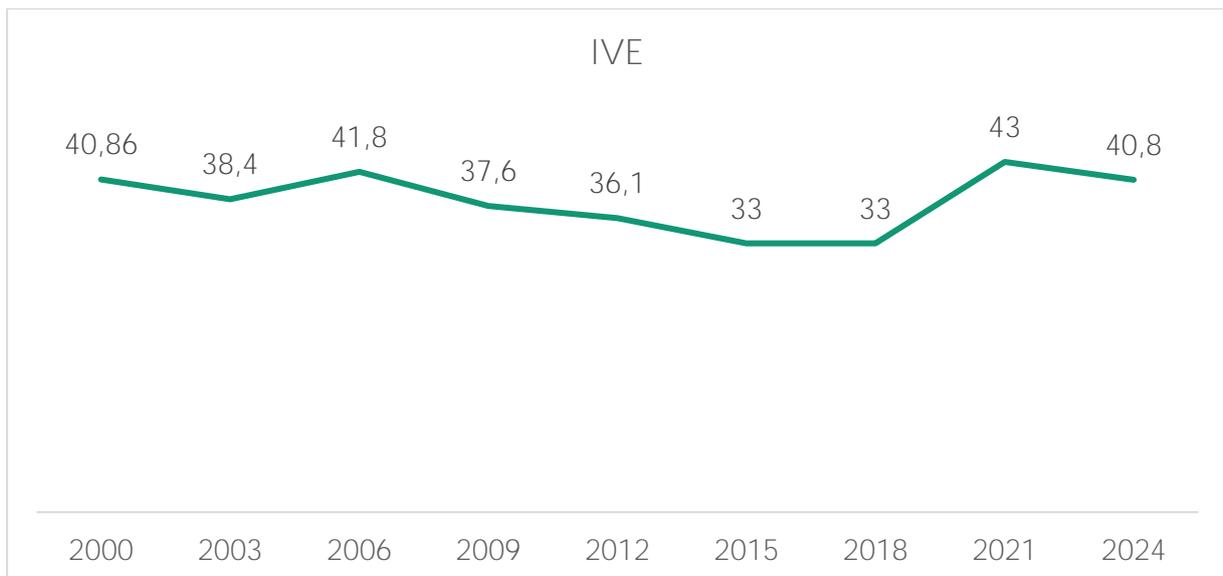
Figure 2 : Evolution de l'ICH au Sénégal



En ce qui concerne **l'ICH**, le graphique ci-dessus montre une évolution constante de l'ICH. Lors du dernier examen triennal, le seuil de l'indice du capital humain pour l'inscription sur la liste des PMA est de 60. Le seuil de retrait de la liste s'établissait à 10% de plus, soit 66. L'ICH qui s'établit à 66,1 et à 66,5 lors des examens triennaux de 2021 et 2024 est légèrement supérieur au seuil fixé à 66, ce qui traduit une légère amélioration dans les domaines de la santé et de l'éducation pour le Sénégal. Cette évolution pourrait entraîner une main-d'œuvre plus productive à l'avenir.

Le Sénégal a opté pour une approche du développement humain et social qui met l'accent sur les interactions et influences positives entre la croissance, le développement du capital humain et la protection sociale. En effet, l'objectif de développement social global sera atteint à travers une gamme de politiques et de programmes englobant des stratégies de réduction des inégalités, d'éducation, de santé, de nutrition, d'inclusion financière, d'autonomisation des femmes, et de protection sociale.

Figure 3 : Evolution de l'IVE du Sénégal



L'Indice de Vulnérabilité Économique et environnementale (IVE) du Sénégal s'est maintenu proche du seuil de retrait (32) sur la période 2011-2018 tandis qu'une forte dégradation de l'indice est notée sur la période 2018-2021, dépassant largement le seuil de retrait. Lors du dernier examen, l'IVE du Sénégal est resté élevé (40,8), se situant au-dessus du seuil de 32. Cette situation est le reflet d'une économie sénégalaise encore fortement exposée à des risques externes, malgré les progrès réalisés sur le RNB et l'ICH. En effet, l'économie Sénégalaise demeure vulnérable aux fluctuations de l'économie mondiale, en particulier en ce qui concerne les prix des matières premières ou les impacts du changement climatique. La dépendance à certains secteurs économiques ou à des exportations spécifiques peut rendre l'économie plus sensible aux chocs externes. La large façade maritime du Sénégal et sa dépendance à l'égard des ressources naturelles pour l'activité économique, l'emploi et les moyens de subsistance conséquence de la lenteur de la transformation structurelle de son économie rendent le pays particulièrement vulnérable au changement climatique. Si des mesures et actions concrets de mitigation ne sont pas prises, les pertes économiques annuelles du Sénégal pourraient atteindre 3% à 4% du produit intérieur brut (PIB) dès 2030 et 9,4% d'ici à 2050, effaçant des années de croissance du revenu par habitant et sapant toute accumulation potentielle de capital humain. Globalement, le changement climatique pourrait faire basculer plus de 2 millions de Sénégalais dans la pauvreté d'ici le milieu du siècle.

III. Processus d'élaboration de la Stratégie nationale de sortie



Le processus de reclassement comporte différentes phases selon les évaluations réalisées par le CPD de l'ECOSOC au cours de trois années successives et la décision finale de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Pour le cas du Sénégal, la première étape des analyses est réalisée en 2021.

III.1. COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Le déroulement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de reclassement du Sénégal de la catégorie des PMA est placé sous la supervision d'un comité de pilotage impliquant plusieurs parties prenantes. Sa mission principale est d'assurer la coordination et le suivi du processus de mise en place d'une stratégie de reclassement du Sénégal de la catégorie des PMA.

Le comité, présidé par le Directeur général de la Planification et des Politiques Economiques du Ministère de l'économie du Plan et de la coopération (DGPPE/MEPC), fait également un suivi permanent des travaux menés dans le cadre du processus. Le secrétariat technique du comité est assuré par l'Unité de Coordination et de Suivi de Politique Economique (UCSPE), point focal national du suivi des PMA. Le Comité est composé des représentants : Ministères sectoriels, Assemblée Nationale, Société civile, Secteur privé, Elus territoriaux et du PNUD au nom des Partenaires au développement.

III.2. LANCEMENT DU PROCESSUS

La première réunion du processus national de reclassement du Sénégal de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA) s'est tenue, le 28 octobre 2021, sous la présidence du Directeur Général de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE/MEPC). Cette rencontre, qui a regroupé les membres du comité technique de suivi du Plan d'actions pour les PMA, avait pour objectif la validation de la note conceptuelle d'élaboration de la stratégie nationale de reclassement du Sénégal dans les catégories des PMA.

En effet, le Gouvernement a entamé le processus d'élaboration de la stratégie de sortie dès que le Sénégal a rempli pour la première fois depuis 2021, au moins, deux des trois critères de classement, lui permettant de prétendre à un reclassement et donc à une sortie du groupe des PMA et atteindre la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

Les partenaires au développement, par la voix du Bureau du Coordonnateur du Système des Nations Unies, du PNUD et de l'UNICEF, ont salué les efforts fournis par le Gouvernement, pour son engagement dans l'élaboration des politiques publiques inclusives en faveur d'un développement économique porté par un Capital humain de qualité.

Face aux éventuelles pertes des avantages économiques et fiscaux, suite à un reclassement, le Sénégal a apporté sa contribution à la déclaration conjointe du groupe des PMA, lors de la réunion interministérielle de l'OMC tenue en novembre 2021 et qui a permis de bénéficier de dérogations allant de 10 à 13 ans.

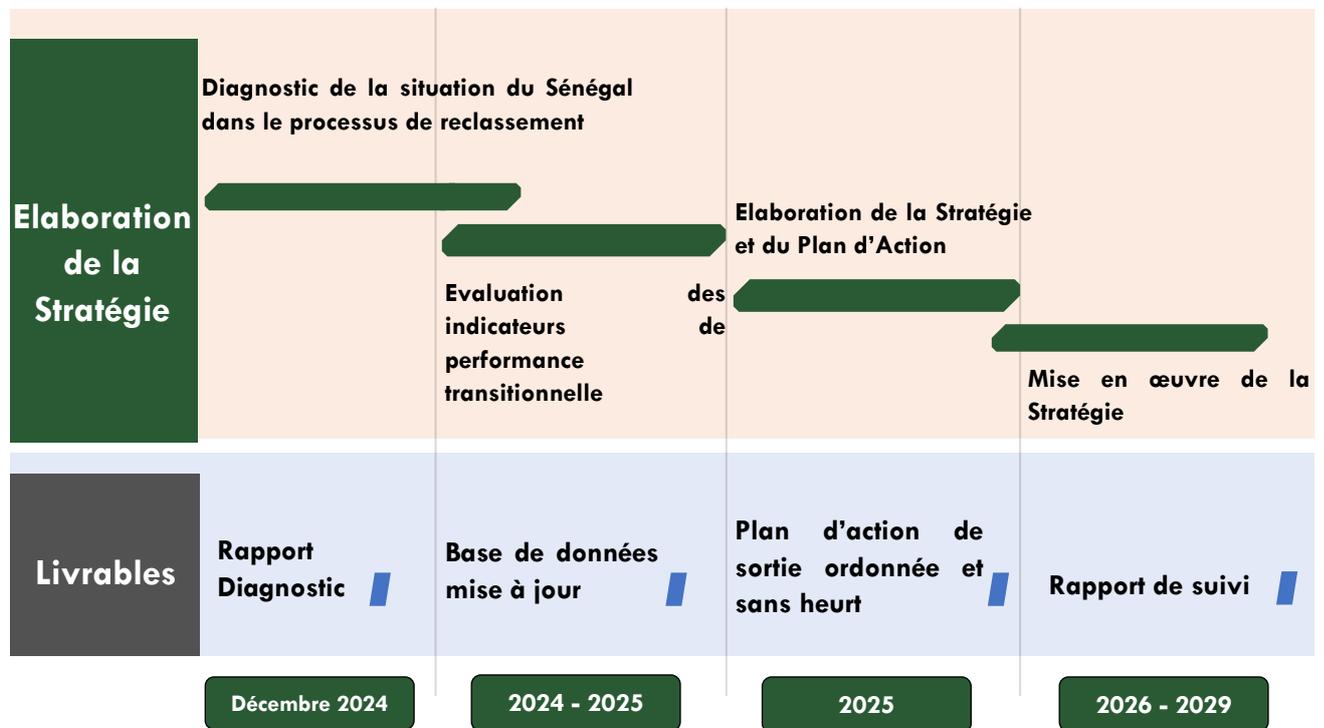
Par ailleurs, pour renforcer les capacités des membres du Comité technique PMA, notamment sur la maîtrise des évaluations et analyses, une session de formation en ligne a été organisée le 1^{er} décembre 2021 par la DGPPE en partenariat avec l'UNDESA et le Bureau du Coordonnateur du Système des Nations unies.

III.3. ELABORATION ET VALIDATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE DYNAMIQUE

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de transition a démarré par le partage et la validation de la feuille de route avec les membres du comité national de suivi PMA. A ce titre, un atelier a été tenu au mois d'octobre 2024. Cette rencontre a permis, d'une part, de recueillir les avis et propositions de l'ensemble des acteurs pour mieux amorcer les prochaines étapes du processus de sortie, et d'autre part, de discuter également des incidences de cette sortie sur notre économie, notamment les éventuelles pertes d'avantages commerciaux et les mesures de mitigations.

Calendrier d'élaboration de la stratégie de transition en douceur

Actions	Activités	Échéances	Responsable
Diagnostic	Diagnostic des incidences de la sortie du Sénégal de la catégorie des PMA	Décembre 2024	DGPPE
	Atelier de validation du rapport Diagnostic	Janvier 2025	DGPPE
Renforcement du cadre politique lié au reclassement PMA	Examen de l'efficacité du cadre incitatif des Zones Économiques Spéciales et de leurs performances en termes de mobilisation des IDEs	2025	CNUCED
	Analyse sur le dispositif requis pour la mobilisation des financements verts	2025	CNUCED
	Etude sur les opportunités des technologies vertes face aux changements climatiques	2025	Voir avec FAO, ONUDI
	Évaluer la capacité du Sénégal à mettre en œuvre les technologies transférées	2025	Voir avec Banque de technologie (BT)
Organisation de missions de benchmarking	Voyage d'études : Cap-Vert - Investissements publics privés - Filières et actions commerciales	2025	DGPPE (voir avec le SNU)
	Voyage d'études : Bangladesh - Investissements publics privés - Filières et actions commerciales - Mécanismes de soutien international	2025	DGPPE (voir avec le SNU)
Elaboration de la Stratégie	Elaboration du rapport provisoire de la Stratégie et du plan d'actions	Février-mars 2025	
	Atelier de validation de la stratégie avec les parties prenantes	Avril 2025	DGPPE
	Finalisation de la Stratégie	Avril-mai 2025	DGPPE



III.4. MISSION DE PRISE DE CONTACT DU SECRETARIAT DU CPD

Dans le cadre du mécanisme de suivi mis en place par le CPD pour accompagner les pays en phase de reclassement, le Secrétariat du Comité des politiques de développement a procédé à des réunions de prise de contact, du 11 au 14 novembre 2024, avec les structures gouvernementales et organisations clés qui interviennent dans le processus. Ces rencontres ont permis au secrétariat du CPD de recueillir des informations et statistiques et d'avoir des contacts préliminaires pour faciliter les échanges entre le Gouvernement et le CDP.

Les échanges ont permis de recueillir l'avis et les attentes des membres du Comité national de pilotage du suivi des PMA sur le reclassement et comment ils se préparent à la transition dans le cadre du nouveau référentiel « Stratégie Nationale de développement, horizon 2050 ». Plusieurs autres thèmes ont été abordés, notamment :

- La capacité statistique et les sources statistiques nationales ;
- La vulnérabilité environnementale et les perspectives de croissance verte et les enjeux y relatifs ;
- La situation macroéconomique et la balance des paiements ;
- La mobilisation des ressources domestiques et d'éventuelles stratégies d'adaptation au reclassement ;
- L'engagement des partenaires au développement par rapport au reclassement ;
- Les études et analyses pertinentes pour le CPD ;
- Les perspectives pour les secteurs de la santé et de l'éducation dans le cadre du nouveau référentiel ;
- L'impacts du reclassement sur le commerce, la ZLECAF, le Cadre Intégré Renforcé et les obligations sous l'ADPIC/OMC ;
- Les perspectives économiques et sociales futures relatives aux défis et opportunités.

III.5. ELABORATION D'UN RAPPORT DIAGNOSTIC DES INCIDENCES DU RECLASSEMENT

Les principales préoccupations ressorties dans les discussions avec les parties prenantes, lesquelles, certaines seront intégrées dans le rapport diagnostic, se déclinent comme suit :

- Vulnérabilité du Sénégal face aux chocs exogènes ;
- Prise en compte de l'exploitation du pétrole et du gaz dans la structure des exportations du Sénégal ;

- Implication du secteur privé et de la société civile dans les activités de « formation sur les techniques de négociation » ;
- Analyse des gains tirés des préférences commerciales accordées ;
- Prise en charge des produits en perspectives d'exportation ;
- Mobilisation d'avantages de transferts des émigrés et du secteur informel afin de les orienter vers les secteurs productifs ;
- Intégration des résultats des études dans le rapport diagnostic.

III.6. PROCHAINES ETAPES

Une consultation nationale virtuelle du Comité des politiques de développement avec certains membres du Comité national sur la préparation de la stratégie de transition en douceur, est prévue le 2 décembre 2024. La délégation sénégalaise sera dirigée par le Directeur Général de la planification et des politiques Economiques du ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Il est également prévu un **atelier de partage d'expériences** entre pays déjà reclassés et le Gouvernement du Sénégal. Cette réunion sera l'occasion pour la partie sénégalaise, travaillant sur le processus de sortie de dialoguer avec des professionnels qui ont joué, ou jouent toujours, un rôle clé dans la transition sans heurts de leurs propre pays.

IV. Opportunités et défis de la sortie du Sénégal de la catégorie des PMA



Le Sénégal qui a sollicité et obtenu une période de transition de 5 ans, pourra officiellement sortir de la catégorie des PMA en 2029/2030. Les mesures formulées dans le nouveau référentiel de politique économique et social du Sénégal permettront l'atteinte des objectifs fixés pour la sortie de la catégorie PMA. A cet effet, des réflexions seront menées avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de graduation, de planification, d'investissements, de production, de distribution et de commerce, pour une sortie réussie.

En effet, le reclassement constituera une opportunité pour améliorer l'attractivité en investissements directs étrangers et permettra au Sénégal de jouer un rôle plus important au niveau sous-régional et africain. Sur ce plan, le Gouvernement a jugé nécessaire de mettre en place un programme de renforcement de la résilience de l'économie face à la vulnérabilité mais aussi un programme de consolidation des acquis en matière de développement du

capital humain pour renforcer les chances d'une sortie ordonnée et sans heurts de la catégorie des PMA. L'exploitation du pétrole et du gaz, qui ouvrent de bonnes perspectives dans le développement économique et social du pays, constitue également une opportunité de consolider les fondamentaux économiques, bien que le Sénégal opte pour une mobilisation fortement diversifiée des ressources alimentant son budget.

La sortie du Sénégal de la catégorie des PMA est en parfaite adéquation avec la vision d'un « Sénégal Souverain, Juste et Prospère » du nouveau référentiel de la politique économique et sociale, Agenda National de Transformation du Sénégal dont l'objectif global, dans sa phase quinquennale (2025-2029), est de promouvoir un développement endogène et durable porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté économique.

L'opérationnalisation de cette stratégie nationale de développement intervient dans un contexte favorable marquée par l'entrée du Sénégal dans le groupe des pays producteurs de pétrole et de gaz. A cet effet, l'exécution du programme d'investissement, accompagné de réformes systémiques et d'une pleine implication du secteur privé, permettra d'accélérer la croissance économique et le progrès social, dans un cadre macroéconomique sain et un endettement bien maîtrisé.

Ce nouveau référentiel des politiques publiques consacre l'engagement sans faille de l'État pour la fourniture efficace de services publics de qualité essentiels au développement tels que l'éducation, la santé, la sécurité, entre autres, tout en cédant plus de place à l'initiative privée par le biais de partenariats public-privé dans les secteurs productifs comme l'agriculture, l'industrie ou encore l'énergie. Il s'agit alors de dégager un espace budgétaire suffisant à même de soutenir une demande sociale croissante et de promouvoir l'investissement privé dans une approche par les pôles territoriaux de développement.

Fort de cette déclinaison stratégique, le taux de croissance économique est attendu en moyenne à 6,5% sur la période 2025-2029. S'agissant des finances publiques, la mobilisation accrue des recettes fiscales sur la période permettra de porter la pression fiscale moyenne à 21,7%, soit un niveau au-dessus de la norme fixée dans l'UEMOA. Sur le moyen terme, eu égard à l'engagement pris dans le cadre de la consolidation budgétaire en liaison avec les objectifs de maîtrise de la dette publique, le déficit budgétaire est ramené à 3% du PIB dès 2025 et maintenu à ce niveau durant toute la période 2025-2029.